

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



DELBU2021-06-081

CONVENTIONS FINANCIERES AVEC LE PETR POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) ARGOAT-TREGOR-GOËLO POUR L'ANNEE 2021

Le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est l'outil local de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique composé de plusieurs bassins versants. Il est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté préfectoral le 21 avril 2017. La Commission Locale de l'Eau est l'assemblée assurant le suivi et la mise en œuvre du SAGE.

Par délibération du 20 février 2021, le Conseil Communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération a acté la fin du portage administratif du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo par le PETR du Pays de Guingamp au 28 février 2021, et le nouveau portage administratif du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo par Guingamp-Paimpol Agglomération à compter du 1er mars 2021.

Le rôle de la structure porteuse du SAGE est d'assurer à la Commission Locale de l'Eau, en lien avec les partenaires financiers, les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE. Elle porte juridiquement le budget proposé par la Commission Locale de l'Eau et administrativement les agents de l'équipe d'animation du SAGE.

Pour la mise en œuvre du SAGE, la structure porteuse peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne, et du Département des Côtes d'Armor, pour l'animation, la communication et la mise en œuvre d'études. Pour l'année 2021, ces subventions sont versées à Guingamp-Paimpol Agglomération.

Compte-tenu de la date du transfert de portage au 1^{er} mars 2021, le PETR du Pays de Guingamp prend en charge sur son budget les dépenses d'animation du SAGE pour les mois de janvier et février 2021, soit 2/12^{ème} des charges d'animation. Le reste des dépenses prévisionnelles est affecté au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération. Ainsi, il est nécessaire de prévoir le reversement d'une partie des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Département des Côtes d'Armor à

Guingamp-Paimpol Agglomération au titre de l'année 2021 pour la mise en œuvre de l'animation du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo.

Il convient de s'appuyer sur une convention pour formaliser les modalités de ce reversement de subventions.

Vu le projet de convention proposé par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo joint en annexe,

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à verser au PETR du Pays de Guingamp une contribution représentant 2/12^{ème} des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Département des Côtes d'Armor à Guingamp-Paimpol Agglomération au titre de l'année 2021 pour la mise en œuvre de l'animation du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention relative au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo entre Guingamp-Paimpol Agglomération et le PETR du Pays de Guingamp.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

